

**CANADA
VILLE DE POHÉNÉGAMOOK
MRC DE TÉMISCOUATA**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, MRC de Témiscouata, tenue le 04 juillet 2016, à 20 h, en la salle des réunions de l'hôtel de ville, 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège n° 1 : Denis Ouellet
Siège n° 2 : Marcellin Lavoie
Siège n° 3 : Robin Breton
Siège n° 4 : Guylaine Cyr
Siège n° 5 : Simon Bolduc
Siège n° 6 : Raymond Gagné

formant quorum sous la présidence de Madame Louise Labonté, mairesse.

Sont aussi présentes : Denise Jalbert, directrice générale intérimaire
Denise Pelletier, greffière

Assistance du public : 2 personnes

2016.07.151 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la mairesse présente les points inscrits à l'ordre du jour se définissant comme suit :

A PROCÉDURES

- Moment de réflexion
Mot de bienvenue
01 Ordre du jour - Adoption
02 Procès-verbaux de juin - Adoption
03 Comptes de juin 2016- Adoption
04 Rapport mensuel des engagements - Dépôt
05 Rapport financier au 30-06-2016 – Dépôt

B AFFAIRES NOUVELLES

- 06 Règlement d'emprunt P.-400 – Approbation reçue du Mamot en date du 15 juin 2016
07 Demande d'autorisation au Ministère de l'Environnement – Travaux ruisseau Théberge (Art. 22)
08 Protocole d'entente Bike & Car show 2016 – Autorisation de signature (activité du 6 août 2016)
09 Protocole d'entente Course de démolition sur le terrain du parc Guy-Pelletier – Autorisation de signature (activité du 23 juillet 2016)
10 Habitations St-Vallier : nomination de M. Marcellin Lavoie
11 Appui au projet des Carnets de Santé des lacs du Témiscouata présenté au Fonds de la ruralité-volet régional et intermunicipal de la MRC de Témiscouata par l'organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean
12 Engagement financier – Projet Les Explorateurs d'émerveillement
13 Autorisation d'une activité de financement par le Service incendie – Pont payant sur la rue Principale : 31 juillet 2016
14 Installation clôture et barrières de sécurité cour arrière de l'hôtel de ville - Autorisation
15 P.-405 – Avis de motion - règlement d'emprunt : Route Alphonse-Lévesque
Période de questions
16 Levée / Ajournement de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour est adopté tel que déposé.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ –

2016.07.152 PROCÈS-VERBAUX DE JUIN 2016 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les procès-verbaux des assemblées ci-après identifiées, ont été remis à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 du chapitre C-19, L.R.Q. 1977, le greffier est dispensé d'en faire la lecture, à savoir :

- séance régulière : 06 juin 2016
- séance extraordinaire : 27 juin 2016

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE les procès-verbaux identifiés à la présente sont approuvés tel que déposés.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.07.153 COMPTES DE JUIN 2016 – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats 2016 (liste comptes fournisseurs) a été déposé à tous les élus par la greffière ;

CONSIDÉRANT QUE le journal des déboursés du F.A.B. a été déposé à tous les élus par la greffière ;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par les élus municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal :

A **Journal des achats 2016 (ville)**

Approuve la liste des factures présentées par le journal des achats 2016 (liste des comptes fournisseurs), en date du 30-06-2016, au montant de cent vingt et un mille huit cent cinquante-neuf dollars et dix (**121 859.10 \$**) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

B **Journal des déboursés 2016 (ville)**

Approuve la liste des factures payées en vertu du règlement P.-153 et de la résolution (# 2016.01.06) d'engagement de crédits annuels présentée par le journal des déboursés du F.A.B., en date du 30-06-2016, au montant de deux cent quarante-quatre mille quarante-quatre dollars et trente-sept (**244 044.37 \$** ► dépôts directs : **509.68 \$**, chèques : **194 623.48 \$**, et accès D : **48 911.21 \$**) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.07.154 RAPPORT MENSUEL DES ENGAGEMENTS - DÉPÔT

CONSIDÉRANT les obligations décrétées par le règlement P.-284 ;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 477,1 et 477,2 du *chapitre C-19 des L.R.Q.* au regard de l'émission, au préalable, à tout engagement financier, d'un certificat de crédits suffisants par la trésorière ;

PAR CONSÉQUENT, la greffière dépose au Conseil municipal le rapport des engagements mensuels du mois de juin 2016.

2016.07.155 RAPPORT FINANCIER CUMULATIF – DÉPÔT

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 105.4 du Chapitre C-19 rendant obligatoire le dépôt au Conseil municipal d'un rapport faisant état des revenus et dépenses survenus depuis le début de l'exercice financier ainsi que les prévisions budgétaires s'y rapportant ;

PAR CONSÉQUENT, la greffière dépose à tous les élus le rapport financier cumulatif s'étendant du 01-01-2016 au 30-06-2016.

2016.07.156 P.-400 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Autorisation reçue le 15 juin 2016 du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (Mamot) pour une dépense de 1 336 803 \$ et un emprunt de 811 803 \$ relativement à la réparation des infrastructures municipales endommagées suite aux crues du 21-07-2015.

2016.07.157 DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – TRAVAUX DE RÉFECTION AU CANAL DU RUISSEAU THÉBERGE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook désire réaliser des travaux de réfection au niveau du canal Théberge (canalisant le ruisseau Théberge) ;

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'autorisation doit être obtenu auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) (L.R.Q., c.Q-2, a.22) pour une intervention en milieu hydrique ;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de demande d'autorisation en vertu de l'Article 22 de la LQE ainsi que les documents techniques qui l'accompagne doivent être signés par un ingénieur ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook mandate la firme Norda Stelo à préparer et à présenter, en son nom, les demandes d'autorisation au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

QUE la Ville de Pohénégamook s'engage à transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité avec l'autorisation accordée au plus tard 60 jours après la fin des travaux ;

QUE la réalisation des travaux ne contrevient pas à la réglementation en vigueur.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.07.158 PROTOCOLE D'ENTENTE BIKE & CAR SHOW 2016 – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente a été déposé à la Ville pour approbation ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil en a pris connaissance lors de la commission plénière du 27 juin 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Gagné
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE la Ville :

- entérine le protocole d'entente relatif à la tenue de l'édition 2016 de l'évènement Bike & Car Show (6 août 2016) à la plage municipale ;
- autorise Madame Louise Labonté, mairesse, à signer le protocole pour et au nom de la Ville de Pohénégamook.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

**2016.07.159 PROTOCOLE D'ENTENTE COURSE DE DÉMOLITION AVEC LE CLUB
LES EXPLORATEURS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE la course de démolition organisée par le club Les Explorateurs se tiendra le 23-07-2016 au parc du Centre des loisirs Guy-Pelletier ;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente a été transmis au Conseil, par courrier électronique, le 28 juin 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcellin Lavoie
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville :

- entérine le protocole d'entente relatif à la course de démolition du 23 juillet 2016 au Centre des loisirs Guy-Pelletier ;
- autorise Madame Louise Labonté, mairesse, à signer le protocole pour et au nom de la Ville de Pohénégamook.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.07.160 HABITATIONS ST-VALLIER – NOMINATION DE M. MARCELLIN LAVOIE

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE la Ville délègue M. Marcellin Lavoie à titre de représentant municipal au conseil d'administration de la résidence « Les Habitations St-Vallier » ;

QUE la résolution 2015.04.118 soit abrogée par la présente.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

**2016.07.161 APPUI AU PROJET DE CARNETS DE SANTÉ DES LACS DU TÉMISCOUATA
PRÉSENTÉ AU FONDS DE LA RURALITÉ-VOLET RÉGIONAL ET
INTERMUNICIPAL DE LA MRC DE TÉMISCOUATA PAR L'ORGANISME DE
BASSIN VERSANT DU FLEUVE SAINT-JEAN**

CONSIDÉRANT QUE les taxes foncières provenant des résidences riveraines des lacs comptent souvent pour une part importante des revenus municipaux et que cette valeur doit être maintenue ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata est un territoire de lacs et que son développement récréo-touristique passe par le maintien d'une bonne santé de ces lacs ;

CONSIDÉRANT QUE pour être en mesure de protéger les lacs de façon efficace, les élus et citoyens ont besoin d'une base de connaissances accessible et à jour sur leurs lacs ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de carnets de santé des lacs peut avoir des retombées sociales, environnementales et économiques positives pour la MRC de Témiscouata ;

CONSIDÉRANT QUE les carnets de santé contribueront à susciter la mobilisation citoyenne vers la protection des lacs ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook appuie l'organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean dans sa demande de financement au Fonds de la ruralité-volet régional et intermunicipal de la MRC de Témiscouata, pour le projet de réaliser un carnet pour chacun des 10 lacs priorisés. Ce projet tel que décrit (échancier, budget, contenu) dans le document de présentation soumis par courriel le 22 juin 2016 : « Proposition appui municipal Carnets de santé – Pohénégamook » ;

QUE cet appui engage la municipalité de Pohénégamook à verser une contribution financière de 1 000 \$ au projet de Carnets de santé des lacs du Témiscouata car elle est riveraine d'au moins un des 10 lacs priorisés. La municipalité désire faire partie de la deuxième série de carnets soit pour livraison en février 2018 ;

QUE l'engagement de crédits au montant de 1 000 \$ sera prévu lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2017 et la dépense sera payée en l'année 2017.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.07.162 ENGAGEMENT FINANCIER – PROJET LES EXPLORATEURS D'ÉMERVEILLEMENT

CONSIDÉRANT QUE depuis plus d'un an, la Ville travaille à la réalisation d'un projet touristique en collaboration avec la Corporation de développement économique du Transcontinental ;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Les explorateurs d'émerveillement » en plus de miser sur la légende du « monstre Ponik » permettra de réaliser un sentier nocturne illuminé et d'animer le tour du lac ;

CONSIDÉRANT QUE différentes rencontres de partenaires publics et privés ont été réalisées ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra une valeur ajoutée non négligeable à l'offre touristique locale, territoriale et bas laurentienne ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE la Ville :

- appuie ce projet mobilisateur, novateur et structurant pour notre région
- s'engage à verser un montant de 200 000 \$

QUE les crédits seront puisés au surplus accumulé non affecté pour un montant de 100 000 \$ et au fonds de développement pour un montant de 100 000 \$ (poste : 59 131 03 : excédent de fonctionnement affecté « revenus éoliens »).

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.07.163 AUTORISATION D'UNE ACTIVITÉ DE FINANCEMENT – PONT PAYANT SUR LA RUE PRINCIPALE : 31 JUILLET 2016

CONSIDÉRANT QUE les activités annuelles du Tournoi des pompiers se tiendront lors de la fin de semaine de la Fête du travail ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Claudia Bossé Ratté a été nommée duchesse 2016 de la Brigade incendie de Pohénégamook / St-Athanase ;

CONSIDÉRANT QUE la duchesse, en collaboration avec la Brigade incendie, organisera une activité de financement par la tenue d'un pont payant sur la rue Principale (route 289), le 31 juillet 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville :

- . autorise la tenue d'un barrage routier sur la route 289, au nord de l'intersection du chemin Guérette, le dimanche 31 juillet 2016 entre 10 h et 16 h ;
- . nomme Monsieur Philippe Marin, personne contact au niveau de la municipalité ;
- . s'engage à transmettre au MTQ une preuve d'assurance responsabilité pour la tenue de cette levée de fonds.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.07.164 INSTALLATION CLÔTURE DE SÉCURITÉ – COUR ADJACENTE À L'HÔTEL DE VILLE ET AU GARAGE MUNICIPAL – AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue des Entreprises Pré-Vert Plus :

- 90 pieds de clôture
- 20 pieds : 2 barrières de sécurité

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Gagné
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE la Ville :

- autorise l'achat auprès de la compagnie Pré-Vert Plus pour un montant de 4 480 \$ (taxes en sus) et que celle-ci procède à son installation (clôture et barrières) près de l'entrepôt du garage municipal (1309, rue Principale) ;
- mandate le directeur des travaux publics à la supervision des travaux décrits dans l'offre de service du 07-06-2016 ;

QUE les crédits à ces fins soient puisés au poste PTI 23 040 00 725.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

**2016.07.165 P.-405 - AVIS DE MOTION -
RÈGLEMENT D'EMPRUNT ROUTE ALPHONSE-LÉVESQUE**

Je, soussignée, Guylaine Cyr, conseillère, donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil, le règlement P.-405, règlement d'emprunt autorisant les travaux de construction sur la route Alphonse-Lévesque.

La conseillère invoque le présent avis de motion pour demander une dispense de lecture lors de l'adoption du règlement mentionné et ce, au cours d'une assemblée subséquente de ce Conseil. Au plus tard deux jours ouvrables avant l'assemblée au cours de laquelle le règlement doit être adopté, la conseillère remettra une copie dudit règlement à tous les membres de ce Conseil.

Guylaine Cyr, conseillère

PÉRIODE DE QUESTIONS : 20 H 33 À 20 H 35.

2016.07.166 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE les points de l'ordre du jour sont terminés à 20 h 35 ;

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE ce Conseil lève la présente assemblée.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

Louise Labonté, mairesse

Denise Pelletier, greffière
